

Périodique Trimestriel
(Avril, Mai, Juin 2015)
Bureau de dépôt Jambes

Belgique-België
P.P-PB 5310 Eghezée
N°6/68335

Section « Georges Attout » Namur & Environs

FEDERATION ROYALE DES MILITAIRES à L'ETRANGER
F.R.M.E.

N° D'agrément
P 405022



Editeur responsable : M. Jean Deville, rue de l'Emprunt 82 – 5100 Jambes



Wallonie

Avec le soutien
de la Wallonie

SOMMAIRE

Composition du Comité	2
Mot du Président	3
Procès-verbal de l'Assemblée Générale	4
Anniversaires	6
Où était notre Drapeau ?	8
Nos sponsors	10
Prochaine activité du 20 juin	12
Tarif du Shop	15
L'histoire de vos médailles	16
Banquet du 07 mars 2015	18

Composition du Comité

Président :

Monsieur Jean DEVILLE
Rue de l'Emprunt 82
5100 Jambes
Tél-Fax : 081/30 04 61
GSM : 0497/41 21 25
E-mail : jeandeville@skynet.be

Vice-Président :

Monsieur Eric DUMEUNIER
Rue de Stud 61A
5300 Andenne
GSM : 0474/29 71 85
E-mail : Fernand.Dumeunier@mil.be
fernic@outlook.com

Secrétaire :

Monsieur Yves DE BLENDE
Rue des Œilletts 29
5020 Vedrin
GSM : 0495/18 61 24
E-mail : tvcn172134@tvcablenet.be

Trésorier :

Monsieur José FISCHER
Rue de la Fontinelle 3
6880 Bertrix
Tél : 061/31 26 53
GSM : 0496/20 19 39

Porte-drapeau :

Monsieur Claude DURIEUX
Rue de Dave 8
5100 Jambes
GSM : 0479/92 05 96
E-mail : durieux.c@skynet.be

Commissaire :

Monsieur Jean MICHEL
Rue du 2ème Chasseur 1/1
5001 Belgrade
GSM : 0496/83 77 16
E-mail : micheljean@web.de

Commissaire :

Monsieur Raymond TRUFIN
Rue de la Tauminerie 12
5660 Brûly
Tél : 060/37 75 96
GSM : 0472/13 34 32
E-mail : bernadettevermeulen@numericable.be

Commissaire :

Commissaire :

Pour rappel : ATTENTION

Les réunions se tiennent tous le 2^{ème} jeudi de chaque mois au local de l'Interfédérale Jamboise. Avenue Jean Materne à Jambes et ce à partir de **14 Hr 30**. Elles sont ouvertes à tous les membres

Si le 2^{ème} jeudi tombe un jour férié, **il n'y aura pas de réunion.**

Il n'y a pas de réunion en Juillet ni en Août.

Le Mot du Président

Cher membres, Chers amies et amis,

Est-ce un signe des temps mais ce n'est pas notre Président qui a rédigé ce mot. Il m'a demandé de le faire.

Ce que je fais, pour ne pas laisser de page blanche, signe de « zéro pointé ». .

N'y voyez là aucun présage, car depuis mon arrivée à la section et mon élection comme membre du Comité, puis comme **secrétaire**, j'ai toujours annoncé que la fonction de Président devait être attribuée à quelqu'un d'autre que moi. Je confirme cette position, en toute loyauté.

En toute loyauté aussi, j'espère traduire au plus vrai, en mots, les sentiments que notre Président lui-même aurait utilisés, comme un appel.

Quelqu'un d'autre ...

Voilà peut-être un des motifs légitimes pour lequel notre Président commence peu à peu à laisser son champ d'action libre à d'autres. Dès maintenant et lui aussi, en toute loyauté et transparence, puisqu'il nous a déjà annoncé qu'il déposera son « bâton de pèlerin » Président en début 2016, après plus de 30 ans au service de la F.R.M.E.

Mais qui ... ?

Lors de notre assemblée générale du 7 mars, nous avons reconduit Messieurs Dumeunier et Durieux comme membres du Comité. Quasi à l'unanimité des 47 membres présents et représentés. BRAVO aux réélus.

Ouf, nous avons donc un Vice-Président et un porte-drapeau, en place et en titre pour un an au moins.

Mais qui ... ?

Lors de cette même assemblée, l'appel lancé afin de remplacer nos deux contrôleurs aux comptes a failli rester vain. Il a fallu que notre Président insiste et reçoive l'appui d'un des deux commissaires « en fin de contrat » pour que deux membres de la section acceptent cette tâche. BRAVO aux deux nouveaux contrôleurs aux comptes et MERCI aux deux « anciens ». Ouf, nous avons donc deux contrôleurs aux comptes en place jusqu'à l'assemblée générale du 19 mars 2016.

Mais qui ... ?

Car, « pas Ouf », ... alors que notre section compte plus de 230 membres au 31 décembre 2014 et que nous pouvons avoir deux membres en plus dans le Comité, l'appel est resté vain.

Qui donc pour venir renforcer le Comité au cours des prochains mois et années, si l'on veut que la section continue à exister ou, au contraire, à défaut, qu'elle commence à tomber dans l'oubli... , comme d'autres sections et autres Associations existantes, qui vivent sur des acquis présents depuis de longues dates mais qui ne trouvent pas de « sang frais ».

Pas de doute que cet appel a été compris et que le Comité actuel se verra bientôt renforcé. Pour de nouveaux BRAVO, nous comptons sur vous.

La COTISATION 2015 reste à 10,00€ IBAN : BE 90-0000-7933-9532 BIC : BPOTBEB1 ASBL F.R.M.E. SECTION NAMUR Rue de la FONTINELLE N° 3
--

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la section de Namur.

Accueil des membres par le Président.

L'Assemblée Générale de la section Georges Attout (Namur et Environs) s'est tenue le samedi 07 mars 2015 en la salle de l'école du moulin à vent à Bouge. Le Président, Jean DEVILLE ouvre la séance à 11 Hr 15. Il souhaite la bienvenue à l'assistance, et remercie les membres présents.

Hommage au drapeau.

Le Président fait entrer le drapeau de la section, au son de la Brabançonne.

Allocution du Président.

Le Président confirme qu'il laissera la place aux « jeunes », comme Président de la section G. ATTOUT (après 17 années) et au « National (après 13 années), dès 2016.

Rapport moral de l'exercice écoulé par le secrétaire.

Monsieur Yves DE BLENDE souligne la croissance constante du nombre de membres de la section, qui compte 230 membres au 31 décembre 2014. Il souligne aussi la présence de plus en plus forte aux réunions mensuelles tenues chaque deuxième jeudi du mois, avec une moyenne de 17 personnes présentes.

Le secrétaire fait part du décès au cours de l'année écoulée, de cinq membres de la section (Messieurs BODART André, PONCELET Norbert, THIELEMANS Jean Claude, FRANKART Pierre et DEVAUX Pol).

Il indique aussi qu'en cette année 2014, du 80e anniversaire de la création de la section Georges ATTOUT, plus de 45 activités, cérémonies patriotiques et hommages ont eu lieu et ont vu la présence de nombreux membres de la section. Ces activités ont été reprises dans la revue de section parue en janvier 2015 et dans le recueil de section 2014, disponible actuellement au prix de 10 Euros.

En 2014 également, notre drapeau a effectué 34 sorties.

Il souligne à la fois la continuité du recrutement mais aussi le renouveau de la section, sous l'égide de la Présidence et du Comité,

- rappelant l'arrivée du nouveau secrétaire et du nouveau commissaire en 2014,
- saluant la décoration de Commandeur de l'Ordre de l'UNAO de son Président,
- saluant le prolongement du mandat de trésorier national de ce même Président,
- saluant l'action du Vice-Président pour porter les chemises au sigle de la FRME,
- saluant l'initiative d'avoir émis des autocollants FRME de la section de Namur,
- rappelant la création d'un dossier de presse mis à disposition de nouveaux membres
- rappelant la réception du nouveau fanion d'administrateur provincial
- soulignant la vivacité avec laquelle notre « page » Facebook est visitée.

Rapport financier de l'exercice écoulé par le trésorier.

Monsieur José FISHER expose la situation financière pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2014. Elle se solde par des avoirs atteignant 10.588,37 Euros, ce qui représente un bénéfice de 334,51 Euros par rapport à l'exercice 2013.

Rapport des vérificateurs aux comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes de la section pour l'année 2014 ont été vérifiés par Messieurs Eric TRIPNAUX et Jean-Louis VAN DONINCK. Les écritures ont été reconnues exactes. Lecture est faite par Monsieur TRIPNAUX, en vue de la décharge par le Comité exécutif. Le bilan 2014 est approuvé et décharge est donnée au Comité.

Désignation de deux vérificateurs aux comptes.

Madame Josy Gambas et Monsieur Marcel Detry acceptent de procéder à la vérification des comptes pour l'année 2015. Messieurs Tripnaux et Van Doninck se portent volontaires comme vérificateurs suppléants.

Séance académique.

Il n'y a pas de remise des distinctions honorifiques en cette assemblée générale.

Elections statutaires et résultat du scrutin.

Messieurs Eric Dumeunier et Claude Durieux, membres sortants et rééligibles ont été réélus pour trois ans, chacun avec 43 voix de préférence et 2 abstentions.

Aucun nouveau membre ne s'est présenté comme candidat pour venir compléter le comité, alors que celui-ci pourrait avoir deux membres supplémentaires.

Communications.

Le Vice-Président annonce l'activité « d'été » de section. Elle aura lieu à Couvin le 20 juin. Les informations paraîtront dans la revue de section d'avril 2015. Monsieur Tripnaux convie les membres à se rendre au Musée PIRON de Couvin. Monsieur Tripnaux souhaiterait une procédure simplifiée et plus rapide d'octroi des médailles, afin que la remise puisse avoir lieu en AG de section.

Divers.

Le Président remercie le drapeau au son de l'Hymne National et clôture l'Assemblée Générale à 12 Hr 00.

Le Secrétaire
DE BLENDE Yves

Le Président
DEVILLE Jean

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à

MAI

Jour	Nom
4	NOELMANS Christian
5	PIRSON Marcel
10	SPITAEELS Dirk
12	LARIVIERE Christian, VANASCHE Philippe
13	ROMMENS Yves, VASSART Alain
14	GUNST Albert
17	MORIAS Sophie
19	DUBAY Jean-Luc, VANDEVOORDE René
21	BAUDELET Max
22	GUILLAUME Alain
23	ROLAND Yvonne, THILLEN Jules, WAUTHIER Fernand
24	LIBION Didier
26	GOFFINET Alain, SIMON Jacques
28	GUIDI Jean

JUIN

Jour	Nom
2	KALIN Jean-Marie
3	FOUQUART Gérard, WARNON Johan
4	GRIMONSTER Omer
6	LEMAIRE Fabrice
9	CLEYN Marcel
13	RAEYMAEKERS Ghislain
15	MAQUA Gabriel
17	HERMAL Edouard
22	DURIEUX Françoise
24	CHAPELLE Jean
25	BAYOT Georges, GILSON Jean-Louis
26	POTTERS Francis, VONECHE Michel
28	UHLIG Pierre
30	BERTRAND Olivier

JUILLET

Jour	Nom
2	DEKEGEL Raymond, DEVAUX Pol
4	GILLES Christian
5	WATTECAMPS Denise, COLOT Oscar, MASSON Raoul
6	GENOT G�erald
7	NOLLET Franz, PEETERS Germain, SAILLEZ Olivier
8	HENRY Eddy, HUSSIN Ren�e
16	DEVILLE Genevi�e
19	de PAUL de BARCHIFONTAINE Etienne
22	HERMAND Alain
24	MONNOYER Didier
26	DETIENNE Fran�oise, MERTENS Marcel
27	LAMBERT Nicole
28	SCHIMENTI Fabrice
29	BEAUPAIN David
30	SCIEUR Marcel
31	GARCIA Pierre



Où était notre Drapeau ?

Première sortie 2015 pour notre Drapeau.

En ce dimanche 1 février, le CCW (Comité Central de Wallonie) organisait un hommage à Monsieur François BOVESSE, ancien gouverneur de notre Province, assassiné par des rexistes sur le seuil de son domicile à Salzinnes, il y a ans.

Quelques 15 Drapeaux, le Gouverneur de la province, diverses autorités politiques, des élèves des écoles et deux de nos membres rehaussent cette manifestation de leur présence.

Dans un court discours, le Président du CCW retrace la ferveur et l'engagement pour la Wallonie de notre ancien Gouverneur. Suit alors le dépôt de fleurs et le moment de recueillement de l'assemblée.

Le Chant des Wallons et la Brabançonne chantée à cappella par des élèves des écoles namuroises clôturent cet hommage bien Namurois.



Ce dimanche 15 février 2015, cinq de nos membres en tenue sont présents au Grognon, dès 0845 hrs, pour honorer une invitation des Vétérans du Roi Chevalier (Albert I) de Marche -Les -Dames.

Hommage est d'abord rendu par le comité National et Namurois en déposant quelques fleurs au pied du monument, puis nous nous rendons vers l'église St. Apolline de Wartet où sera célébrée une messe Solennelle du Souvenir, chantée par la chorale de la paroisse.

Départ ensuite vers l'esplanade des Commandos avec mise en place des très nombreux Drapeaux, des autorités militaires et civiles et des représentants des diverses associations patriotiques du pays.

En cortège et accompagnés par la fanfare locale, nous allons vers le monument du "Rocher Royal" où le représentant de S.M. Le Roi Philippe ravive la Flamme du Souvenir.

L'allocution du Président National suivie des dépôts de gerbes clôturent cet hommage sous un soleil généreux.

Ce mardi 17 février, deux de nos membres vont à Gembloux pour rendre hommage et commémorer le 81e anniversaire de la mort du Roi Chevalier.

Peu de monde, mais la présence de quelques Porte-Drapeaux ainsi que celle des autorités de la ville et des associations patriotiques de la région rehaussent cette cérémonie.

Ensemble, nous nous rendons vers le lieu où se trouve le buste "Albert I".

Après la sonnerie "Aux Champs" et la "Brabançonne", le bourgmestre fait un discours, mettant notre Roi défunt en valeur, pour son courage et sa ténacité face à l'ennemi.

La cérémonie se termine par un dépôt de fleurs au pied du monument.





Ce 20 Mars, notre Drapeau se rend à l'école hôtelière de Namur (Citadelle) pour rendre hommage aux événements survenus du pays lors de "La Grande Guerre".

Les élèves de l'école nous ont invités à regarder une exposition préparée par eux-mêmes.

De nombreux Porte-Drapeaux, direction de l'école et civils ont reçus, de la part de la directrice, des félicitations tant par leurs présences que pour le travail effectué par tous.

Viens ensuite un dépôt de fleurs par les idylles suivis du "Las-Post" et de notre hymne national qui clôture cette manifestation.

Trois de nos membres sont à Fosses-La ville -Ville, ce 22 Mars, pour rendre un hommage au 1er Sgt Edmond CHABOT.

13 Porte-Drapeaux et une grosse délégation Para, autorités civiles et militaires sont réunis à l'hôtel de ville pour le départ du cortège qui nous mène vers la stèle dédiée au 1er Sgt.

Les autorités communales prennent la parole pour surtout nous remercier de notre venue aussi nombreuse.

De même, ils nous feront connaître la fin tragique de cet épisode.

Un dépôt de fleurs par les autorités et représentants des associations termine sous l'entame de notre hymne national (chorale Para) cette manifestation bien encadrée par le staff.

Le verre de l'amitié sera servi à la commune où la chorale chantera quelques airs de leur répertoire.



Caverne Le Coyote

Mr & Mme Franville-Robat

*Av. Joseph Abras, 165
5001 Belgrade*

081/400.655



PIZZERIA – RISTORANTE

San Marino

*Tél. : 081 300 511 – Fax : 081 30 28 13
Avenue Jean Materne, 146 – 5100 Jambes*



Vous désirez louer ou vendre votre bien ?

Bruno DESPRET

Agent et Expert immobilier

1Lt (R) opérationnel au Bn Istar

Chaussée de Louvain, 95

5310 Eghezée

Tel : 081/54.94.35

Conditions spéciales pour les membres FRME !

Boulangerie Pâtisserie "Le Neufchâtel"



Rue du Commerce 15
Andenne



Brasserie - Restaurant
Brasserie de l'Hôtel de
Ville
à Jambes
Av Jean Materne 152
081/30 09 33



Rue Brun 44 • B-5300 Andenne • 085 84 10 61

Si vous allez chez l'un ou l'autre de nos sponsors n'oubliez pas de signaler que vous faites partie de la F.R.M.E Section Namur & Environs. Merci pour eux.

La F.R.M.E.

Section « Georges ATTOUT » Namur & Environs organise :

Le samedi 20 Juin 2015, une visite de Couvin et sa région.

Les frais de transport sont à charge des participants.

Programme de la journée :

10 Hr 00 Accueil à la Maison Communale de Couvin.

10 Hr 30 Visite guidée du musée « Général Piron » et de la maquette de Couvin au moyen-âge.

11 Hr 30 Départ en voiture vers Mariembourg.

12 Hr 00 Repas à la Brasserie des Fagnes.

13 Hr 45 Visite guidée de la Brasserie.

14 Hr 30 Départ en voiture vers Bruly de Pesche.

15 Hr 00 Visite de bunker d'Hitler et du musée de la résistance.

16 Hr 00 Retour à Couvin verre de l'amitié à la Maison de la Mémoire avec cadeau souvenir.



MENU

Ficelle Couvinoise.

Mijoté de Bœuf à la Super des Fagnes, pommes croquettes.

Tiramisu.

Une boisson avec le repas, les autres à charges des participants.

INSCRIPTIONS au prix de 30 €

Auprès de José FISCHER

Tél : 061 31 26 53

GSM : 0496 20 19 39

Réservation au plus tard pour le 12 juin

Seul le paiement fait foi d'inscription

IBAN : BE 90-0000-7933-9532

En référence : **Visite du 20 Juin, votre nom, le nombre de participant(s)**

Général Jean-Baptiste Piron (1896 - 1974)

Première Guerre mondiale et entre-deux-guerres

Piron est admis à l'âge de 17 ans en 1913 à l'École militaire. Il participe à la Première Guerre mondiale où il subit son baptême du feu à Sint-Margriet-Houtem comme chef de peloton au sein du 2^e bataillon du 2^e régiment de ligne. Il combat lors de la bataille de l'Yser et est promu lieutenant en mars 1916. Il change de régiment mais en octobre 1917 est hospitalisé à Cabourg pour une appendicite. Inapte pour quelques mois pour servir dans l'infanterie, il devient observateur à la 6^e escadrille de reconnaissance. Il sera blessé suite à un atterrissage forcé. À la fin de la guerre, il est nommé capitaine à l'âge de 22 ans. Il poursuit alors sa carrière militaire reprenant ses études à l'école Militaire et en sort onzième de promotion en 1920, puis à l'école de Guerre, ce qui le pousse vers un poste à l'état-major du 2^e corps d'armée à Anvers. Il rejoint ensuite un régiment de grenadiers puis, nommé commandant, intègre le régiment de cyclistes frontière à Henri-Chapelle. En mars 1936, nommé major, il intègre un régiment de grenadiers.



Seconde Guerre mondiale

Au début de la guerre, en septembre 1939, il intègre l'état-major du 5^e corps d'armée. En mai, l'armée belge est défaite en 18 jours et capitule le 28 mai. Les officiers belges sont internés à Maria-ter-Heide mais Piron s'en évade. En avril 1941, il quitte la Belgique et après un très long périple via Marseille, l'Espagne et Gibraltar, il débarque à Greenock en Écosse le 6 janvier 1942.

À cette date, une unité belge a déjà été constituée en Angleterre mais n'est pas opérationnelle. Après un court passage à l'état-major des forces terrestres belges, en avril 1942, il est nommé officier supérieur chargé de la formation du 1^{er} bataillon de fusiliers, d'une batterie d'artillerie et de l'escadron blindé. Pour diriger l'ensemble, il crée alors son propre petit état-major avec le lieutenant René Didisheim (né le 5 janvier 1907, docteur en droit) et le commandant Cannepeel. Il retourne à l'état-major des forces belges qui viennent d'être mises officiellement à la disposition des Alliés, soit 2 ans après leur constitution. En décembre 1942, suite à un entretien avec le Premier ministre belge en exil, il prend le commandement de ce qui est devenu le 1^{er} groupement belge qu'il va continuer à former en vue d'un débarquement en Europe. En avril 1943, il est nommé lieutenant-colonel, puis quelques jours avant l'envoi de ses troupes en Normandie, colonel. Fin juillet et début août, sa brigade débarque en Normandie. À son grand dam, l'état-major allié l'avait laissé en réserve, ne prévoyant de l'utiliser que lors de la libération de la Belgique. C'est sur sa pression que la brigade, désormais appelée Brigade Piron, débarque plus tôt en Normandie pour combattre en France. Alors que les principaux combats en Normandie sont sur leur fin, la brigade libère la côte est du Calvados, Cabourg, Trouville-sur-Mer, passe la Seine et s'apprête à combattre pour la libération du Havre quand elle est retirée du front. Début septembre, elle est envoyée en urgence, sur le front qui avance rapidement dans le nord de la France, les troupes alliées commençant à entrer en Belgique. La brigade suit les troupes britanniques pour la libération de Bruxelles et participe à la libération de la Belgique, à la bataille des Ardennes et aux durs combats en Hollande fin 1944 - début 1945.

Après-guerre

En septembre 1945, Jean-Baptiste Piron est nommé aide de camp du Prince Régent. Il commande alors la 2^e division d'infanterie belge. Il est promu Général-Major en décembre puis en décembre 1946, il prend le commandement des troupes belges d'occupation en Allemagne. Un an plus tard, en décembre 1947, il est nommé Lieutenant-Général. En janvier 1951, il devient chef de l'état-major de la Force terrestre belge puis président du comité des chefs d'état-major (équivalent de chef d'état major des armées belges) ainsi qu'aide de camp du roi Baudouin. Il prend sa retraite en juillet 1957 après plus de 45 ans d'armée et 2 guerres.

Il meurt le 4 septembre 1974, à 78 ans le jour anniversaire de son entrée dans Bruxelles libéré. Il est enterré dans la pelouse d'honneur 40-45 du cimetière de Molenbeek-Saint-Jean, commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Brasserie des fagnes est une entreprise réputée en Belgique pour la fabrication de ses bières spéciales. Nous en brassons une cinquantaine différentes par an. Celles-ci changent suivant les saisons ainsi que les épices ou matières premières qu'on trouve dans la nature.

Les visiteurs peuvent suivre tout le processus de fabrication à quelques mètres de leur table, dans le décor chaleureux d'une ancienne brasserie du 19ème siècle réinstallée.

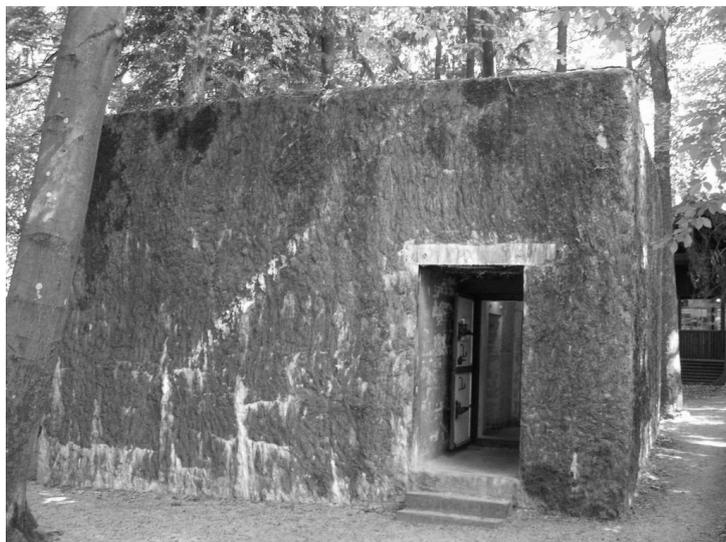
Une carte restauration de type brasserie vous sera proposée. Celle-ci est servie non stop les w-e, juillet et août et jours fériés pour les appétits tardifs.

Vous y découvrirez des grillades délicieuses de viandes et poissons, des salades variées, ainsi que différentes spécialités locales ou régionales.

Si vous préférez le vin à la bière artisanale, une carte de vins rigoureusement sélectionnés mais à prix démocratique est à votre disposition.

Un établissement très convivial et réputé pour la qualité de ses produits qui peut aussi bien vous accueillir sur sa grande terrasse en été, près de la plaine de jeux sécurisée pour enfants, qu'en hiver autour du grand feu ouvert!

Le bunker d'Hitler et du musée de la résistance



Deux cents hommes investissent le hameau le 24 mai 1940. Ils bâtissent deux chalets, deux bunkers, une rotonde, une pièce d'eau, remplacent le clocher de l'église par un réservoir d'eau pour constituer un GQG (Grand quartier général).

Le 6 juin 1940 vers 13 heures 30, Adolf Hitler arrive à son nouveau quartier général. Aussitôt, il le nomme le 'Wolfsschlucht' (*Ravin des loups*). Pendant 22 jours, du 6 au 28 juin, Adolph Hitler installe son grand quartier général.

Le 17 juin 1940, Hitler apprend la teneur du discours résigné du Maréchal Pétain. C'est dans l'église du Brûly-de-Pesche qu'est rédigé l'acte de capitulation de la France. Hitler le corrige le

20 juin. Le 21, il accomplit un aller-retour rapide à Rethondes, laissant l'armistice se conclure. Vers 20 heures, il est de retour. Les trompettes sonnent le signal « Halte » partout le 25 juin à 1 heure 35. C'est la fin des combats.

Le 28 juin 1940, le séjour d'Hitler au Brûly-de-Pesche prend fin. Il décolle à 7 heure 30 pour Strasbourg avant de se rendre dans son nouveau GQG, le Tannenberg en Forêt-Noire.

Durant la présence allemande dans le village, les habitants de plus de vingt villages environnants durent quitter leurs habitations et furent évacués de force par l'occupant allemand.

Premier pavillon : photos d'époque, film DVD.

Deuxième pavillon : la Résistance (maquettes, armes, film DVD). Visite du parc et du Bunker.

TARIF de l'Équipement F.R.M.E.

Tenue F.R.M.E. :

Insigne de boutonnière (membre)	04.00 €
Insigne de béret	13.00 €
Badge de poche (feutre)	06.00 €
Cravate	16.00 €
Epingle de cravate	07.00 €
Béret F.R.M.E.	15.00 €

Équipement de Section :

Une chemise avec logo brodé de la F.R.M.E. entre 27.00 & 35.00 €

Pour les membres du comité :

Brassard F.R.M.E.	17.00 €
Etoile dorée ou argentée	01.00 €

Divers :

Plaque tombale « A notre frère d'armes »	13.00 €
Crest F.R.M.E.	28.00 €
Autocollant F.R.M.E. (5 pièces)	02.50 €

Toute demande de matériel doit être adressée avant paiement à notre trésorier José FISCHER
soit par :

Tel 061 31 26 53
GSM 0496 20 19 39

Le paiement doit être effectué sur le N° de compte de la section

IBAN : BE 90-0000-7933-9532

BIC : BPOTBEB1

Les éventuels frais de port seront à charge du demandeur.

Ces prix sont en fonction de ceux du fournisseur, donc susceptibles d'être modifiés sans avertissement.

La Décoration militaire « article 4 »

Col BEM e.r. Eric Maria Tripnaux-Monin

Le port des décorations par les militaires est décrit dans le règlement de la direction générale des Ressources humaines sur les tenues (DGHR-REG-DISPSYS-001). Les décorés, en service actif ou non, connaissent pourtant rarement l'histoire de leurs distinctions honorifiques. Après avoir abordé dernièrement l'histoire de la Décoration militaire attribuée pour ancienneté de service, nous allons nous pencher sur sa version décernée pour acte de courage ou de dévouement. Elle est communément appelée « article 4 » en référence au 4^e article de l'arrêté royal qui a créé la Décoration militaire le 22 décembre 1873.

Distinguer l'ancienneté de service des sous-officiers et caporaux de notre armée, c'est bien mais attirer l'attention sur leurs actes qui sortent de l'ordinaire, c'est beaucoup mieux ! L'arrêté royal prescrivait donc : « *Sans avoir égard au nombre d'années de service requis par l'article 3, tout militaire d'un rang inférieur à celui d'officier qui se sera distingué, soit par des services exceptionnels, soit par un acte de courage ou de dévouement, se verra décerner la Décoration militaire, tant en temps de guerre qu'en temps de paix* ». Les Décorations militaires pour ancienneté de service et « article 4 » sont identiques sauf leurs rubans. Le second est rouge avec deux liserés aux couleurs nationales (Fig 1).



La Belgique neutre n'avait plus connu la guerre sur son territoire depuis 1832 (Fig 2). La mobilisation de 1870-1871 avait toutefois persuadé certains de ses dirigeants que ce risque existait. L'agression allemande d'août 1914 allait le démontrer. Il a toutefois fallu un certain temps avant que le roi Albert et son Etat-major comprennent quel bon usage ils pouvaient faire de la Décoration militaire pour entretenir la motivation des troupes. Pour preuve, des 226 décorations qui avaient été attribuées pour des actes de bravoure durant les trois premiers mois du conflit, seules 14 avaient été des Décorations militaires (6 %). Le Roi préférait donner l'ordre de Léopold (56 %) au risque de rapidement dévaloriser le premier ordre belge de mérite.

La Décoration militaire « article 4 » a été davantage employée à partir de 1915. Elle est devenue, par excellence, la distinction honorifique du soldat courageux à une époque où la croix de Guerre apparue physiquement en février 1916 n'existait pas encore. Les Jass ainsi décorés ont pourtant été frustrés lorsqu'une palme à apposer sur le ruban des ordres nationaux décernés pour faits de guerre a été créée le 15 novembre 1915. Si l'intention de valoriser une décoration de guerre par rapport à la même donnée en temps de paix était louable, la mesure était maladroite car les officiers étaient les principaux bénéficiaires de cette mesure. Rapidement, la même palme a donc été aussi accordée aux titulaires de la Décoration militaire « article 4 » (Fig 3). En 1920, les mères - et uniquement elles - des militaires morts pour la patrie ont été autorisées à porter les décorations de leur fils à condition que leur ruban soit surchargé d'une barrette d'émail noir à défaut de tout autre insigne. Cette initiative louable était à nouveau discriminatoire pour les titulaires de la Décoration militaire « article 4 » car le chevron de sa 1^{ère} classe était un de ces insignes. Heureusement, personne n'a jamais respecté cette interdiction et personne n'a jamais osé se plaindre !



Une étude des distinctions honorifiques obtenues par plus de 15.000 anciens combattants, titulaires de la carte du Feu 1914-1918, indique que la Décoration militaire est restée peu distribuée, ce qui lui a conféré un prestige supplémentaire. Moins de 7 % des sous-officiers, caporaux et soldats l'avaient reçue - soit deux par peloton en moyenne - alors que 89 % d'entre eux avaient fini par recevoir la croix de Guerre. C'est à l'infanterie qu'on en trouve le plus grand nombre alors que l'artillerie en recueille le moins. Cette différence démontre bien que la proximité du front était un facteur non négligeable dans l'appréciation de la bravoure militaire.

Pas de Décoration militaire « article 4 » pour le Soldat inconnu !

Alors que le Soldat inconnu inhumé le 11 novembre 1922 au pied de la colonne du Congrès à Bruxelles avait symboliquement reçu la croix de Guerre et de celles de chevalier des ordres de Léopold et de Léopold II, toutes avec palme, la Décoration militaire « article 4 » ne lui avait pas été attribuée. Normal ! Considérer qu'il aurait pu ne pas être un officier l'aurait rendu moins inconnu. C'est pour la même raison qu'il n'avait pas reçu la médaille de l'Yser.

Qu'est-ce qui fait la différence entre la Décoration militaire « article 4 » de 1^{ère} et 2^e classe ? Rappelons qu'elles ne se distinguent que par le chevron fixé au ruban de la première. Le Règlement sur l'octroi des distinctions honorifiques a voulu faire le point en 1920. Si le texte confirmait les services exceptionnels et l'acte de courage ou de dévouement pour la 2^e classe, exceptionnellement, la 1^{ère} classe pouvait être conférée dans des circonstances très spéciales. La définition des adjectifs « exceptionnel » et « très spécial » était laissée à l'appréciation du commandement... Dans l'édition de 1925 du même règlement, il était prévu : « *Il convient de conserver aux Décorations militaires le prestige qui leur assure un rang honorable parmi les autres distinctions nationales. Le degré de considération qui s'y rattache dépend surtout de l'honorabilité de ceux qui sont appelés à les obtenir ; elles ne peuvent donc être décernées qu'aux sujets qui en sont vraiment dignes* ». Ce n'est donc pas par hasard si la Décoration militaire « article 4 » se porte immédiatement après les ordres nationaux et avant toutes les autres décorations. Le règlement rappelait que la Décoration militaire « article 4 » ne devait pas être confondue avec la Décoration civique pour acte de courage ou de dévouement, que les propositions d'octroi devaient être faites avec la plus grande réserve et uniquement pour des actes accomplis en service commandé.



En 1940, une haute paie journalière de 20 centimes (2^e classe) et de 50 centimes (1^{ère}) était toujours versée aux titulaires de la Décoration militaire « article 4 ». Cette allocation ne pouvait toutefois pas être cumulée avec celle de la Décoration pour ancienneté de service. La Décoration militaire a été attribuée à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale dans les mêmes circonstances que celles de la Première. Si quelques-unes ont été données au cours de la campagne des dix-huit jours en mai 1940, c'est toutefois à partir de 1946 qu'elles ont surtout été décernées par arrêté du Régent à des combattants des forces belges en Angleterre, des mouvements armés de la Résistance et des services de renseignement et d'action (**Fig. 4**).

La guerre de Corée a induit la plus grande modification de l'histoire de la Décoration militaire « article 4 ». Avec l'arrêté royal du 8 juillet 1952 (Moniteur belge du 7 août 1952), elle pouvait désormais être attribuée à tout militaire sans plus aucune distinction de grade. Cette évolution marquante pouvait être considérée comme logique. Pourquoi la plus haute décoration pour un acte de bravoure militaire en opération ne pouvait-elle pas être attribuée à un officier ? La réflexion aurait toutefois dû s'étendre à l'octroi des ordres nationaux. Même risque, même décoration ? Pas encore en Belgique ! Dans la foulée, la haute paie avait été supprimée.

L'Instruction relative à l'octroi des distinctions honorifiques, dans son édition de 1956, a proscrit l'ésotérique appellation « article 4 » de la Décoration militaire au profit de la ronflante « pour services exceptionnels ou pour acte de courage ou de dévouement ». Victoire à la Pyrrhus, de nos jours plus personne ne parle ni de l'une, ni de l'autre ! Régulièrement, des militaires belges sont pourtant cités au Moniteur belge pour leurs actions remarquables en service commandé (**Fig 5**). La Défense ne communique toutefois pas durablement au sujet de la plus importante décoration belge attestant de la bravoure militaire. Une information sans publicité reste dénuée de sens nous enseigne le marketing. Pourquoi regretter que nos valeurs f... le camp si ceux qui ont pour mission de les promouvoir s'en tracassent si peu ?



La visibilité de cette distinction ne s'est pas non plus améliorée depuis que l'Etat-major de la Marine a décidé de la faire attribuer à ses marins qui ont servi vingt années en mer (**Fig 6**). S'agit-il vraiment de services exceptionnels, d'un acte de courage ou de dévouement ? Ces prestations ne sont-elles pas rétribuées autrement ? Sinon, pourquoi ne pas la donner non plus à ces chauffeurs qui se sont longuement cassé le dos aux commandes d'un engin blindé dans les plaines des FBA ou à ces artilleurs antiaériens qui ont enduré le rayonnement électromagnétique des radars HAWK durant leurs permanences le long du rideau de Fer ?

Légende des illustrations :

1. La Décoration militaire « article 4 ».
2. A droite de sa Décoration militaire pour ancienneté de service, ce militaire du XIX^e siècle arbore sa version « article 4 » mais aussi une médaille civique pour acte de courage et une autre reçue d'une société privée (collection privée).
3. A la 2^e place de ses décorations, juste après sa croix de l'ordre de Léopold II, ce soldat de la Grande Guerre arbore sa Décoration militaire « article 4 » avec palme (collection privée).
4. A droite de sa 1^{ère} rangée de miniatures, ce vétéran 40-45 arbore sa Décoration militaire « article 4 » de 1^{ère} classe lors d'un défilé du 21 juillet (photo : DG COM/Pierre Bogaert).
5. Qui sait que le colonel parachutiste Hedwig Holsteyn avait reçu la Décoration militaire « article 4 » de 2^e classe pour être venu en aide à une jeune fille attaquée au couteau à la sortie de la gare ? L'officier était en service commandé puisqu'il était sur le chemin entre son lieu de travail et son domicile. Dans d'autres circonstances, il aurait reçu la Décoration civique pour acte de courage (photo : ERM).
6. A droite sur la photo, ce marin de la Louise-Marie en 2008 peut attester d'une longue carrière en mer (photo : DG COM).

07 Mar 2015 "Assemblée Générale FRME"

Une quarantaine de personnes toujours heureuses de se retrouver en grand nombre pour partager une journée dans la convivialité et une amitié sans cesse renouvelée, avaient répondu par leur présence à l'invitation de participation à notre traditionnelle Assemblée Générale.

De bon matin, quelques personnes, s'étaient déjà déplacées afin de mettre une touche finale à la préparation de la salle, qui avait commencé la veille, afin de transformer une classe d'élèves en salle de restaurant, spacieuse et confortable, sans négliger la préparation du café à l'attention de nos visiteurs, membres ou amis.

A l'approche de dix heures, nos premiers visiteurs arrivent, les visages radieux, souriants et joyeux, et assurés de passer une belle journée. Les premières petites blagues, et la joie exprimée des retrouvailles animent peu à peu la salle qui se remplit lentement.

Oui, malheureusement, nous serons un peu moins que l'année passée.... Non, bien qu'il ait réservé, il ne saura pas venir à cause de quelques problèmes de santé... Oui l'épouse de notre Président sera finalement parmi nous.... Tu te rappelles de notre temps quand nous étions à.... Tous s'égosillent à prendre les nouvelles des personnes empêchées, qui ont n'ont pas pu se joindre parmi nous, de commenter la carte du menu, de raconter une page de leur passé si éloigné, mais tellement vivace dans leur mémoire !

Pendant ce temps dans la cuisine, nos artistes culinaires s'installent et tel une véritable ruche d'abeilles, se mettent en activité dans la bonne humeur, pour nous préparer un repas toujours mémorable. On installe le matériel, on prépare les premiers plats, une activité débordante d'efficacité et bien rodée, se met en marche, pratiquement dans l'anonymat provisoire, face aux convives enfin tous présents.

Rassemblés pour l'assemblée, notre Président prend la parole en tenant à s'excuser d'avoir été contraint d'avancer l'assemblée générale d'une semaine, pour cause de disponibilité du local et confirme qu'il cessera prochainement ses fonctions. « L'heure est venue de laisser la place aux jeunes, car il faut que la section se modifie et effectue un renouvellement avec la nouvelle génération des membres actuels.... » Tout en dissimulant magistralement l'émotion ressentie par les paroles exprimées.

Tout le monde se lève pour rendre hommage à notre drapeau porté fièrement depuis plusieurs années par notre ami Claude Durieux. Notre hymne national accompagnera ces honneurs, et notre Président nous demandera de partager une pensée particulière pour les personnes décédées de notre section ou pour ceux qui ont le cas dans leurs familles respectives.

Notre secrétaire prendra ensuite la parole pour nous rappeler les différents événements vécus au cours de l'année 2014. Il tient à remercier tous les membres mais en marquant une particularité pour ceux qui, de plus en plus nombreux, se fidélisent à nos réunions mensuelles, ou participent activement aux manifestations patriotiques. Un document écrit, disponible pour ceux qui le désirent, a même été créé et résume les activités de la section, effectuées au cours de l'année écoulée.



Le hasard du calendrier a voulu que cette assemblée générale se fasse le jour d'anniversaire d'un de nos membres ! Le "Bon anniversaire" chanté par nous tous dans une chorale parfaite restera longtemps un souvenir de sympathie commune.

La joie exprimée pour cet heureux anniversaire, ne fera pas tomber dans l'oubli la compagne d'un de nos membres qui aurait du être présente, mais malheureusement hospitalisée.... un grand merci à son compagnon, qui, malgré ces moments difficiles s'est malgré tout joint à nous.

Le trésorier nous exposera le bilan financier de notre association, qui grâce à sa bonne gestion jouit d'une santé florissante. Sa ténacité, sa rigueur et son efficacité éveillera l'admiration des contrôleurs de comptes qui ne manqueront pas de le remercier pour la qualité exemplaire du travail fourni. Un tonnerre d'applaudissements mérités couronnera cette magnifique prestation qu'il maîtrise avec brio depuis plusieurs années !

L'appel fourni par notre Président pour le changement de cette équipe de contrôleurs n'aura que peu d'impact, non par manque de volonté, mais par crainte du travail à accomplir, et qui pourtant ne serait pas aussi compliqué qu'on puisse l'imaginer. Afin de décriper la situation, un compromis est finalement trouvé pour les années futures. Les expérimentés encadreront les nouveaux dans leur tâche afin de les conforter dans leur nouveau statut provisoire. Une proposition de solution qui, aura le mérite d'ouvrir la porte à de nouvelles vocations.

Aucune proposition de nouveaux commissaires n'ayant été faite, les traditionnelles élections, effectuées par respect de la procédure et de la tradition, auront simplement pour but de conforter notre Porte-drapeau et notre Vice-président dans leurs attributions respectives, à l'unanimité des membres présents.

Notre Vice-président prendra ensuite la parole pour nous rappeler les prochaines activités qui auront lieu le 20 juin, (a Couvin et notamment le magnifique musée Piron) et développe le programme du jour, avec un regard sur l'avenir en septembre sur l'île d'Yvoir, mais dont le programme est encore en cours de réalisation. Il invite aussi les membres qui auraient des idées d'excursions futures, de rentrer les propositions éventuelles.

Notre hymne National et la sortie du drapeau clôtureront cette partie de la journée, et nous invitera à rejoindre les tables qui se forment, selon les affinités de chacun. Notre apéritif, petite douceur frugale nous met en appétit. Sa dégustation nous permettra, par la même occasion, de porter un toast au Roi à la demande de notre Président.



Magnifiquement présentés, nos amuses bouches sont un plaisir pour les yeux mais aussi pour le palais. Le petit vin blanc qui l'accompagne aura pour vertu d'illuminer de plaisir, les mines réjouies des participants. Dans la cuisine débordante d'activité, règne un enthousiasme et une bonne humeur communicative. Quelques compliments mérités s'échangent en faveur des serveurs, qui impeccablement, effectuent leur travail avec efficacité et soin, bien que n'ayant pour la plupart, aucune expérience dans le service Horeca ou hôtelier.... Bravo Messieurs !

De temps en temps, notre Président quitte discrètement la table d'honneur, afin de pouvoir prendre connaissance des premières impressions des convives, question aussi de savoir si le menu choisi satisfait tout le monde....

Petit souci toutefois pour un membre du comité qui déteste le fromage et les produits laitiers qu'il ne consomme jamais.... Le potage était savoureux et onctueux..... On en redemande... Mais où était le fromage ? Dans la soupe pardi ! Dans un éclat de rire, je lui signale qu'il vient de faire une découverte culinaire exceptionnelle qu'il n'oubliera pas de sitôt....

Sur les visages dont les sourires s'élargissent, on peut lire aussi l'expression d'un bonheur intense et d'une grande satisfaction, véritable témoignage de remerciement pour les organisateurs, et une récompense inestimable pour toutes les personnes ayant travaillé à la réalisation de cette belle journée.

Mais voici un moment de silence demandé pour écouter le règlement du cadeau mystère, qui est un des sommets de notre festivité. Le concept est simple, celui qui approchera le plus près du poids exact du cadeau, le remportera. Immense succès de participation, ou des poids très approximatifs, allant d'un extrême à un autre sont suggérés, dans la bonne humeur. Le résultat sera favorable à un véritable expert qui, vainqueur l'année précédente, renouvellera brillamment son titre !

Notre ex-secrétaire qui nous avait fait le plaisir de participer à notre festivité, se souciera de prendre quelques nouvelles de notre association en discutant avec notre Président. Bien qu'il ait quitté ses fonctions, il est toutefois resté très attaché à nous tous, et cela nous fait bien plaisir !

Le Président, comme à son habitude, attirera l'attention pour le travail effectué brillamment par le personnel de cuisine. Nous ne manquerons pas d'exprimer notre satisfaction par des applaudissements nourris et mérités pour ceux qui ont permis la réalisation de ce magnifique repas.

Viendra ensuite notre petite tombola, animé par notre secrétaire dont l'humour, jongle entre la réalité des lots rassemblés et ceux tout à fait imaginés incitant au rêve qui ne sont que pure illusion, ce qui entraînera beaucoup de sourires et d'éclats de rire.

Mais toutefois, le temps passe trop vite, et le temps de l'au revoir est arrivé. Toutefois, pour finir en beauté, nous avons voulu absolument ne pas oublier l'essentiel et faire honneur à notre Président, en lui témoignant nos sincères remerciements pour tous les services rendus au sein de la F.R.M.E. Nous avons tenu à témoigner notre profonde estime pour l'homme et le travail accompli au fil des ans, en offrant une modeste petite carte que nous avons pris soin de signer, ou de dédicacer, avec toute notre sympathie et notre indéfectible amitié.

Quelques larmes d'émotion devant cette surprise inattendue, quelques moments de tendresse à l'attention de son épouse, complice attentionnée dans la vie, mais aussi dans son soutien face aux difficultés parfois rencontrées par son époux, pour défendre les intérêts de notre vie associative, constitueront les plus belles et plus émouvantes images partagées d'un amour, que le temps n'a jamais éteint.

La festivité se termine, chacun repart rejoindre le nid douillet de son domicile, la tête pleine d'images merveilleuses..... Pendant ce temps, notre équipe se charge de rendre à la salle son aspect d'origine, afin que l'école reprenne son activité éducative.

Nous reviendrons l'année prochaine et espérons que nous serons à nouveau tous présents, et peut être qui sait, encore plus nombreux....

